

## Détail des critères extra-financiers mis en œuvre par AllianzGI France

Critères ESG	Poids	Description
Gouvernement d'entreprise	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration</li> <li>- Respect du droit des actionnaires</li> <li>- Mécanismes d'audit et de contrôle des rémunérations, des nominations et des comptes</li> </ul>
Environnement	20 à 40	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement des problématiques environnementales dans la stratégie de l'entreprise et dans la gestion du cycle de vie de ses produits</li> <li>- Analyse des facteurs de risque ( émissions toxiques, déchets...)</li> </ul>
Social	20 à 40	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des conditions de travail: santé et sécurité</li> <li>- Qualité des relations sociales,</li> <li>- Développement de l'emploi</li> </ul>
Comportement de marché	10 à 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité des produits et qualité des pratiques clients</li> <li>- Qualité des relations avec les fournisseurs</li> <li>- Respect des règles de marché et prévention de la corruption</li> <li>- Comportement sociétal de l'entreprise dans ses territoires d'implantation et actions vis à vis des communautés locales.</li> </ul>
Respect des droits de l'homme	<b>Critère discriminant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des droits humains fondamentaux dans la société: principe 2 du Global Compact</li> <li>- Respect des droits humains fondamentaux au travail : principe 4 (travail forcé) et 5 (travail des enfants) du Global Compact, respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective, non-discrimination...</li> </ul>